



LIGUE D'OCCITANIE DE BILLARD

CODE SPORTIF

BILLARD CARAMBOLE

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

CHAPITRE 1 : Généralités

Article 1.1 - Dispositions générales

Article 1.2 - Organisation des compétitions

Article 1.3 - Calendrier

Article 1.4 - Inscriptions

CHAPITRE 2 : Règles communes des compétitions

Article 2.1 - Joueurs participants

Article 2.2 - Tenue sportive

Article 2.3 - Forfaits et abandons

Article 2.4 - Arbitrage

Article 2.5 - Classification

Article 2.6 - Clubs organisateurs

CHAPITRE 3 : Compétitions

Article 3.1 - Convocations

Article 3.2 - Tournois qualificatifs

Article 3.3 - Classement des tournois qualificatifs

Article 3.4 - Finales de ligue

Article 3.5 - Compétitions par équipes

Article 3.6 - Annexes

- Règlement 5 Quilles
- Tableau : distances et limitation des reprises

- Tableau : tours de jeu
- Organigramme commission sportive

Le présent code sportif est propre à la Ligue d'Occitanie.

Il vient en complément de celui établi par Fédération Française de Billard afin de clarifier la gestion des compétitions officielles de la Ligue de Billard Carambole d'Occitanie.

Tout joueur s'inscrivant dans une compétition officielle organisée par la Ligue s'engage à respecter le présent Code sportif.

D'une saison à l'autre, les articles modifiés apparaissent en surbrillance Jaune.

CHAPITRE 1 - Généralités

Article 1.1 - Dispositions générales

Le territoire sportif de la Ligue d'Occitanie est découpé en 2 secteurs regroupant chacun plusieurs District :

Le **Secteur Est** avec les districts d'Aude/PO et Cévennes d'Oc.

Le **Secteur Ouest** avec les districts Quercy/Rouergue et Gascon/Tolosan.

La Commission Sportive (CS) de la Ligue (voir organigramme dans les annexes) a la responsabilité d'organiser les compétitions officielles des catégories nationales **mais aussi de toutes les Finales de Ligue** se déroulant sur son territoire ; elle en établit le calendrier. Les compétitions des catégories régionales (hors finale de ligue) seront gérées par les responsables des districts.

Les compétitions officielles priment sur toute autre organisation. Les clubs désirant organiser une compétition autre (tournois de classement et Opens) devront tenir compte du calendrier officiel de la ligue et des districts et en informer la CS.

Les responsables sportifs de la CS s'engagent à tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de ses licenciés de participer aux compétitions et cela dans le respect des règles établies.

Les mêmes dispositions devront être appliquées pour les compétitions régionales.

Les responsables sportifs des catégories nationales :

Partie libre et Cadre : **Franck BESSAGNET**

1 Bande et 3 Bandes : **Robert REMY**

5 Quilles : **Eric CHANTRELLE**

Féminines : **Marie Josée BRIQUET**

Equipes carambole : **Juan GIRON**

Les responsables sportifs des districts :

Aude/PO et Cévennes d'Oc : **Benoit HORNECKER**

Quercy/Rouergue : **François ROUERQUE**

Gascon/Tolosan : **François Xavier BOLCAIN** (1 Bande et 3 Bandes)

Pascal GOURDON (Libre et Cadre)

Article 1.2 - Organisation des compétitions

Les mêmes règles devront être appliquées pour les catégories nationales et régionales.

Les compétitions de la ligue Occitanie se dérouleront en 3 phases, pour les catégories nationales 3 tournois qualificatifs > finales de zone > finale de ligue. Pour les régionales 3 tournois qualificatifs > finales de district > finale de ligue.

Pour les compétitions nationales, dans le but de réduire les frais de déplacements des joueurs, le TQ1 sera géographique, le TQ 2 avec serpentín aménagé et le TQ 3 avec serpentín intégral.

Les formules selon le nombre d'engagés seront les suivantes :

De 2 à 5 joueurs : 3 TQ > Pas de finale de ligue.

De 6 à 12 joueurs : 3 TQ > finale de ligue.

13 joueurs et + : 1^{er} cas : - de 12 joueurs dans un des 2 secteurs, 3 TQ > finale de ligue.

2^{ème} cas : + de 12 joueurs dans un des 2 secteurs, 3TQ > finale de zone > finale de ligue.

Pour le 5 QUILLES voir dans les annexes le règlement spécifique.

Article 1.3 - Calendrier

Le calendrier sportif de la ligue établi par la CS est le document de référence pour les différentes phases des compétitions. Il sera envoyé à chaque club **qui devra impérativement** le transmettre à tous ses licenciés.

Les clubs ont l'obligation de nous retourner leurs souhaits d'organisation des TQ, finales de zone et finales de ligue avant le 20 août 2025 ; le calendrier sera complété et validé le jour de l'assemblée générale de la ligue qui se tiendra 30 août 2025.

La CS devra adapter le calendrier en fonction des modifications pouvant être apportées par la FFB.

Il servira aussi de référence aux districts pour l'élaboration de leur calendrier.

Article 1.3 - Inscriptions

Seules les inscriptions enregistrées sur le site de la ligue seront validées. Tout joueur non inscrit dans les délais ne sera pas retenu pour participer à la compétition concernée.

Elles seront ouvertes sur le site de notre ligue au plus tard 5 semaines et closes 3 semaines avant la date de la compétition concernée.

Chaque joueur devra s'inscrire individuellement sur le site, s'il rencontre le moindre problème il devra se rapprocher de son club qui aura l'obligation de s'occuper de la dite inscription. Les clubs se doivent de contrôler et faciliter les inscriptions de leurs joueurs. Si le problème est d'ordre technique sur le site de la ligue, le joueur ou le club devront se rapprocher de la commission informatique via le formulaire de contact du site. **Les inscriptions envoyées directement aux différents responsables sportifs de la CS ne seront plus prises en compte et ne seront donc pas validées.**

A partir de cette saison, un joueur qui s'inscrit aura la possibilité de se désinscrire directement sur le site (toujours dans les délais d'inscription).

Si un joueur s'inscrit à plusieurs modes de jeu se déroulant le même week-end il devra impérativement le signaler dès son inscription aux différents responsables sportifs de la ligue (ainsi demander le jour et mode de jeu).

CHAPITRE 2 - Règles communes des compétitions

Article 2.1 - Joueurs participants

Ne pourront participer aux compétitions organisées par la ligue Occitanie que les joueurs ayant acquitté leurs droits de licence sportive auprès de la Fédération Française de Billard pour la saison 2025 / 2026.

Un joueur qui s'inscrit pour un mode de jeu dans une catégorie s'engage à participer à tous les niveaux successifs de la dite compétition (TQ > finale de district ou de zone > finale de ligue > finale nationale) sous peine de sanctions à venir. Concrètement le joueur ne devra en aucun cas se désister après avoir reçu la convocation (voir article 2.3).

Page 3

Tout joueur ne peut s'inscrire que dans la catégorie à laquelle il appartient sur le site EII de la Fédération Française de Billard à la date du 01 septembre 2025. Si lors du 1^{er} TQ, après avoir disputé un minimum de 3 matchs un joueur réalise la moyenne de la catégorie supérieure, il peut demander de continuer sa saison dans la nouvelle catégorie ; si à la fin de la saison il n'a pas confirmé la moyenne de cette nouvelle catégorie, il sera reversé automatiquement dans sa catégorie d'origine.

Des photographies à des fins de promotion des clubs organisateurs peuvent être prises ; il appartient aux joueurs de préciser au début de la compétition à l'organisateur qu'ils ne désirent pas être photographiés. L'absence de ce signalement vaudra pour accord tacite de leur part.

Article 2.2 - Tenu sportive

Polos à manches courtes ou longues rentré dans le pantalon. Le polo d'arbitre est formellement interdit aux joueurs.

Pantalon de ville de couleur unie, les jeans et les survêtements sont formellement interdits.

Chaussure fermées de couleur unie.

Chaussettes mi-bas ou bas.

L'écusson du club et/ou les armoiries de la ville doivent être placés sur la poitrine coté cœur. L'inscription dans le dos du nom de la ville du joueur est autorisée. Les dispositions du Code Sportif National concernant la tenue sportive s'appliquent pour toutes les compétitions officielles organisées par la Ligue ou les Districts. **Tout joueur ne se présentant pas en tenue peut-être exclu de la compétition sans recours possible par le directeur de jeu qui devra le mentionner le site EII. Des suites disciplinaires pouvant être prises à son encontre.**

Article 2.3 - Forfait et abandons

Les joueurs ayant la possibilité de se désinscrire avant la date limite d'inscription, les forfaits après l'envoi des convocations ne seront plus acceptés sauf cas de force majeure (Décès, maladie), les joueurs étant tenus de faire parvenir dans les 72 heures au plus tard un justificatif au responsable sportif de la ligue. Le non respect de cette règle entrainera automatiquement la suspension du joueur concerné pour le tour suivant de la compétition et en cas de récidive la suspension définitive pour toutes les compétitions jusqu'à la fin de la saison.

Forfait le jour de la compétition : tout joueur devra impérativement appeler le club organisateur pour prévenir de son absence, s'il ne peut appeler (cause accident) il devra faire parvenir dans les 72 heures un justificatif au responsable de la ligue. **Le non respect de cette règle entrainera automatiquement la suspension du joueur concerné pour le tour suivant de la compétition et en cas de récidive la suspension définitive pour toutes les compétitions jusqu'à la fin de la saison.**

Abandon : **Tout joueur ou équipe quittant la compétition en cours sera automatiquement suspendu jusqu'à la fin de la saison de la compétition concernée. En cas de récidive le joueur sera suspendu de tout compétition jusqu'à la fin de la saison (sauf problème de santé).**

Toute suspension entrainera la saisie de la Commission de Discipline.

Article 2.4 - Arbitrage

Les règles appliquées devront être les plus proches de celles du Code Sportif de la FFB. Les clubs organisateurs devront fournir un maximum d'arbitres officiels et de marqueurs pour assurer le bon déroulement des compétitions. **Cependant le directeur de jeu pourra proposer des arbitres de substitution ou la possibilité de faire pratiquer l'inter arbitrage (par joueur exempt) ou**

l'auto arbitrage, solutions qui ne pourront en aucun cas être refusées par les joueurs sous peine d'exclusion de la compétition et de suspension future.

Pour les finales de ligue les clubs organisateurs devront proposer des arbitres officiels, ils devront se rapprocher du responsable de la Commission d'Arbitrage pour le choix des arbitres.

La tenue d'arbitre (arbitre officiel) ou la tenue du club organisateur est obligatoire, de même pour les marqueurs.

Page 4

Article 2.5 - Classification

Suite aux nouvelles réformes mises en place par la FFB, les joueurs étant descendus de catégorie ou ne pouvant accéder à la catégorie supérieure suite au changement de moyenne des catégories pourront cette saison uniquement demander de participer aux compétitions de la catégorie N+1. Ils n'auront que la saison 2025/2026 pour confirmer la moyenne, s'il ne la réalise pas ils seront à la fin de la saison reversés dans leur nouvelle catégorie d'appartenance.

Les joueurs devront faire très attention lors de leur inscription de cette nouvelle saison car 2 nouvelles catégories ont été rajoutées, le Libre Nationale 2 et la Bande Nationale 2.

Tout joueur n'apparaissant pas dans la classification sur EII mais ayant été classé par le passé, devra en début de saison justifier son ancienne catégorie auprès de la CS de la Ligue. En cas de tromperie sur sa réelle catégorie les résultats du joueur seront saisis sur le site EII mais le joueur sera retiré de la compétition jusqu'à la fin de la saison **et la Commission de Discipline sera saisie**. Tout nouveau joueur pourra s'engager dans la catégorie de son choix, **ce choix devra être validé** par le Président de son club. Les conditions et la suite éventuelle de sa saison sont définies dans le Code Sportif National.

Tout joueur étant qualifié pour une finale nationale dans une catégorie « Masters » ne pourra prétendre disputer la finale de Ligue, ni la finale nationale de sa catégorie d'appartenance de début de saison.

Suite au premier TQ de sa catégorie, le joueur pourra demander à participer à la catégorie supérieure s'il en réalise la moyenne et si la compétition de celle-ci n'a pas déjà débutée (1^{er} TQ disputé).

Les matchs non saisis sur le site EII ne seront pas comptabilisés. **Il appartient au joueur et à son club de vérifier dans les 8 jours suivant l'épreuve de vérifier la bonne saisie de ses matchs**. La CS de la Ligue ne saurait être tenue pour responsable de la mauvaise ou non saisie des dits résultats.

Article 2.6 - Clubs organisateurs

Les clubs devront se porter candidat auprès de la CS avant le 20 août 2025. Lors de l'Assemblée Générale du 3 août 2025 la liste sera complétée en présence des responsables des clubs. La CS pourra en cas de manque, désigner des clubs parmi ceux ayant des joueurs susceptibles de participer au mode de jeu et à la catégorie concernée et le nombre de billard suffisant. **Tout refus d'un club désigné par la CS verra ses joueurs engagés exclu de la journée de compétition concernée et en cas de récidive la Commission de Discipline sera saisie (rappel : le manque d'arbitre ne saurait être un motif valable, l'inter ou l'auto arbitrage devra être appliqué, un directeur de jeu sera suffisant pour encadrer la compétition)**. Si un club se retrouve dans l'impossibilité (pour motif recevable) d'organiser une épreuve pour laquelle il s'était porté candidat devra en informer le responsable de la CS dans les 8 jours précédant la date.

Le club organisateur s'engage à présenter des billards en bon état (roulement adapté au mode de jeu, billard chauffé) et des billes réglementaires en très bon état. Il devra désigner le directeur de jeu et présenter des arbitres officiels et des marqueurs (voir article 2.4) qui assureront le bon déroulement de la compétition. **Le directeur de jeu assure la saisie des résultats, enregistre le nom des arbitres (même non officiels) sur le site EII au fur et mesure des rencontres, il devra aussi par un rapport détaillé relater tout incident (forfait, abandon, non respect de la tenue et le transmettre au responsable de la CS qui pourra saisir la Commission de Discipline.**

Obligations légales :

L'organisation de ces compétitions impliquant la responsabilité de la Ligue, il est rappelé aux clubs organisateurs qu'ils ont obligation absolue de faire respecter le décret de loi n° 2006-1836 entré en vigueur depuis le 01 février 2007 et portant sur l'interdiction de fumer **ou de vapoter** dans tous les locaux publics d'un club ainsi que les nouvelles dispositions concernant l'alcool dans ces mêmes locaux lors des compétitions.

Il est rappelé à tous les participants l'obligation de respecter la législation sur le dopage ; de nombreux produits sont prohibés dont la liste est consultable sur le site de l'Agence Française de lutte contre le dopage (afld.fr). Le cannabis est de plus illégal et facilement détectable lors de contrôles pouvant être effectués.

Page 5

CHAPITRE 3 - Compétitions

Les compétitions individuelles (TQ, finales de zone et finales de Ligue) et par équipe de certaines catégories sont de la responsabilité de la CS de la Ligue, elles devront être organisées selon les critères portés sur les convocations sous peine d'être invalidées par la CS.

Article 3.1 - Convocations

Elles seront envoyées au plus tard **8** jours avant la compétition concernée aux joueurs qui auront communiqué leur adresse « mail » et à leurs clubs qui auront la responsabilité **impérative** d'informer leurs joueurs non présents sur la liste d'envoi.

Sur la convocation seront précisés : la date, l'heure de rendez-vous, l'heure de début de la compétition, l'adresse du club organisateur, la distance, le limitation de reprise et bien entendu la liste des joueurs.

Article 3.2 - Tournois Qualificatifs (TQ) – Nationales et régionales

Pour tous les modes de jeu et catégories ils seront au nombre de 3, **ils seront tous retenus pour effectuer le classement.** Les poules des TQ seront constituées de la manière suivante : TQ 1 poules géographiques, TQ 2 serpentín aménagé, TQ 3 serpentín intégral. **On entend par serpentín aménagé : un joueur de Nîmes se retrouvant dans la poule de Toulouse et un joueur de Tarbes se retrouvant dans la Poule de Lunel, on inversera ces 2 joueurs pour éviter des frais de déplacement trop importants.**

Pour les catégories (Libre, Cadre et Bande nationale 1 et 2) ou le potentiel de joueur sera très faible, la CS se réserve au cas par cas et avec l'accord (majorité) le droit de regrouper les 2 catégories. Si le regroupement se fait le classement sera établi par catégorie. La distance des rencontres sera la suivante : N1 contre N1 distance de la N1, N1 contre N2 distance de la N1 et N2 contre N2 distance N2. Pour la qualification à la finale de Ligue (voir article 1.2).

Ils se dérouleront sur une journée avec plusieurs poules selon le nombre d'engagés ; 5 joueurs maxi sur 2 billards et 6 joueurs maxi sur 3 billards et se disputeront dans les clubs en ayant fait la demande ou dans ceux sollicités par la CS en cas de manque. Les parties se disputeront sur la distance réduite et avec limitation de reprises (voir tableau en annexe).

Les clubs devront scrupuleusement respecter les tours de jeu, la distance et la limitation de reprises indiqués sur la convocation sous peine d'invalidité de la dite compétition. Le directeur de jeu devra saisir les résultats sur le site EII au fur et à mesure des rencontres ; en cas de problème informatique il devra dans les 24 heures envoyer les résultats au responsable sportif de la CS qui gère cette compétition. **Il devra aussi envoyer une photo des joueurs ainsi qu'un petit compte rendu de l'épreuve au Responsable Sportif du mode de jeu qui serviront pour faire un article sur le site de la Ligue.**

Article 3.3 - Classement des Tournois Qualificatifs

Les résultats des 3 tournois qualificatifs seront retenus pour établir le classement. Ne pourront prétendre participer à la finale de District ou de Ligue que les joueurs ayant participé à 2 TQ minimum.

Pour les catégories régionales : le classement sera établi par poule selon les critères suivants :

- 1 – Nombre de TQ
- 2 - % de matchs gagnés
- 3 - % de points réalisés
- 4 – Moyenne générale

Pour les catégories nationales : le classement sera établi par **phase (ensemble des poules)** selon les critères suivants)

1 – Place dans chaque poule. exemple sur 3 poules les 3ers seront classés 1,2 et 3 et les 2èmes 4,5 et 6 etc.

Page 6

- 2 - % de matchs gagnés
- 3 - % de points réalisés
- 4 - Moyenne générale

Les points suivant seront attribués de la manière suivante :

**1^{er} 30Pts – 2ème 25Pts – 3ème 22Pts – 4ème 20Pts – 5ème 17Pts – 6ème 15Pts – 7ème 14Pts – 8ème 13Pts – 9ème 12Pts
10ème 11Pts – 11ème 10Pts – 12ème 9Pts – 13ème 8Pts – 14ème 7Pts – 15ème 6Pts – 16ème 5 Pts – 17ème 4Pts - 18ème
3Pts – 19ème 2Pts – 20ème 1Pts. Au delà de la 20ème place aucun point d'attribué.**

A l'issue des 3 TQ le total des points sera effectué et le classement final fera apparaitre les 6 joueurs qualifiés pour la finale de Ligue.

Article 3.4 – Finales de Ligues

Les finales de Ligue en poule unique de 6 joueurs (voir article 1.2) **et se disputeront le samedi après-midi et le dimanche toute la journée.** Les parties se disputeront sur la distance normale et sans limitation de reprises.

Le directeur de jeu devra saisir les résultats (voir article 3.2), **il devra indiquer aux 2 premiers de cette finale de s'inscrire pour la Finale Nationale sur le site de la FFB.**

Ne pourront participer à la Finale de Ligue que les joueurs qui se seront au préalable engagés auprès du Responsable Sportif à participer à la Finale Nationale. Cette saison le non respect de cette règle entrainera automatiquement la suspension du joueur la saison suivante pour le mode de jeu et la catégorie concernée. Si le joueur s'est engagé pour cette finale et qu'il ne peut se déplacer (cas de force majeure) il devra en avvertir le responsable de la Commission Sportive de la Ligue.

ARTICLE 3.5 - Compétitions par équipes

Compétitions « JDS » : la Top Ligue 1 est gérée par la FFB, les Fédérales 2, 3 et 4 sont gérées par Juan GIRON pour la Ligue.

Compétitions « 3 Bandes » : les Top Ligue 1 et 2, la Fédérale 3 sont gérées par la FFB, les Fédérales 4 et 5 par Juan GIRON pour la Ligue.

Challenges de la Ligue : Le challenge Jean Noël MARY au jeu de série et le trophée Robert NOUGAILHON au 3 Bandes seront gérées par la CS de la Ligue et les Districts.

Pour tout forfait lors de ces compétitions par équipes le Commission de Discipline sera saisie et une amende financière pourra être réclamée au club fautif.

Article 3.6 - Annexes

En annexe du Code Sportif, vous trouverez les documents suivants :

L'organigramme de la Commission Sportive.

Le règlement du 5 Quilles.

Le tableau des distances et des limitations de reprises.

Le tableau des tours de jeu.

Le calendrier et le tableau des lieux de compétition ainsi que le tableau des tours de jeu vous seront envoyés ultérieurement.

Consultez régulièrement le site de la Ligue pour les dates d'inscriptions

La Commission Sportive de la Ligue vous souhaite une excellente saison.

La Commission Sportive de la Ligue.